



LA CFE-CGC SE RENFORCE

Jérémie BAIS
BORDEAUX



Jérémie, peux-tu te présenter ?

J'ai 37 ans et je suis fonctionnaire depuis mes 19 ans. Actuellement catégorie B sup., je suis affecté à l'établissement de Bordeaux.

Après un passage au Ministère de l'Intérieur, j'ai rejoint la Caisse des dépôts en 2014 en tant qu'officier de sûreté.

Depuis 2018 je suis investi dans la vie syndicale. J'ai été secrétaire du CSSCT IDF et désigné référent national pour la lutte contre le harcèlement, les violences et le sexisme au sein de la CDC. J'ai quitté l'UNSA et démissionné de mes mandat fin 2021.

Pourquoi as-tu choisi de rejoindre la CFE-CGC ?

Je souhaitais poursuivre mon engagement et mon implication syndicale dans le domaine de la prévention des risques au travail/Hygiène-santé-sécurité. J'ai choisi, de plus, d'adhérer à un syndicat qui connaît très bien les cadres de la CDC car je prépare mon examen professionnel afin de devenir Attaché d'administration.

La CFE-CGC est ouverte aux non cadres ?

Tout à fait ! A la CDC, la CFE-CGC défend et représente l'ensemble des catégories de personnels.

Mon vécu aux côtés des acteurs CFE-CGC du dialogue social, que j'ai vu à l'œuvre face à la direction, a guidé mon choix.

Quelles sont tes motivations ?

La CFE-CGC est un syndicat important à l'échelle nationale, qui sait évoluer avec son temps et qui a vocation à grandir à l'échelle de la Caisse des dépôts pour gagner en représentativité et peser encore plus dans les débats face à la direction. Je crois qu'il faut savoir négocier tout en sachant s'opposer lorsque nécessaire pour faire bouger les lignes.

Moins de « blabla », d'entre soi en réunions, et plus de proximité avec les personnels pour les aider, c'est ce que je demande aux syndicats.

De nombreux collègues viennent renforcer la CFE-CGC pour construire et proposer un projet dynamique aux prochaines élections.

Ce sont les femmes et les hommes qui font le syndicat et non l'inverse et certains l'ont bien compris !

Et donc, quelles sont tes perspectives ?

Des enjeux simples: étant basé à Bordeaux, j'aimerais que le personnel de Bordeaux, mais aussi tout le personnel de la DPS découvrent ce syndicat actif et sincère, revendicatif et équilibré.

Je souhaite également continuer à m'investir pour accompagner les personnels dans les Directions Régionales.

Je vais militer pour que mes collègues s'engagent syndicalement afin de participer à ce qui se décide au sommet de notre belle maison Caisse des dépôts.

Il est en effet primordial de bien choisir les hommes et les femmes qui parlent en notre nom à tous face à la Direction.

Les syndicats ont-ils su empêcher la vente de Courchevel ?

Les négociations individuelles et collectives sont-elles à la hauteur de nos attentes ?

Notre bien-être au travail est-il concrètement en progression ?

Autant de questions qu'il faudra se poser en 2022.

En attendant de vous retrouver, je vous souhaite une merveilleuse année 2022, prenez soin de vous.



ACCORD CADRE Avons-nous touché le fond ?

Visiblement, pour la Direction et les organisations syndicales signataires, la réponse est NON, il reste de la marge.

La CFE-CGC avait revendiqué deux axes forts et incontournables :

- Des mesures fortes sur les rémunérations et le pouvoir d'achat
- Une reconduction du dispositif CAA

S'étant assurée la signature de ses fidèles partenaires, la Direction n'a pas jugé utile de s'en préoccuper.

La CAA disparaît donc, et pour ce qui touche aux rémunérations, c'est la disette :

- Le plancher des 20 points d'indice sur 3 ans, déjà très minimaliste, n'existe même plus. C'est maintenant un plancher à ZERO !
- Le plancher de 6 % de progression de la PFT dans la limite de 13% a été supprimé !

Bien qu'elle ait participé activement jusqu'au bout à ces négociations et obtenu quelques avancées, la CFE-CGC ne signera pas cet ACCORD EN NET RECUL SUR LES REMUNERATIONS.

Maintenant, pour justifier leur signature, certains vont vous expliquer que sans accord cadre nous n'aurions pas certaines mesures évolutives. Nous contestons fermement cette vision des choses :

D'une part, à la CFE-CGC, nous ne validons pas le principe d'un « package » qui consiste à proposer quelques avancées pour imposer dans le même temps l'austérité salariale.

D'autre part, à la CFE-CGC, nous considérons que la plupart des mesures proposées font partie de la feuille de route de la Direction, et qu'elle les appliquerait unilatéralement ou via des accords séparés.

Certains vous demandent à chaque élection de leur donner votre confiance pour peser face à la Direction.

De confiance, vous avez pu le faire, mais pour quel résultat ?

Avez-vous donné mandat à ces organisations syndicales pour signer une telle régression sociale sans précédent ?

Cet accord cadre vous convient-il ?

A la CFE-CGC, nous vous accompagnons VOUS, et non la Direction. Certains ont pris une autre option.

Si vous voulez **faire changer les choses**, vous savez ce qu'il vous reste à faire en 2022 !

Pour la CFE-CGC, défendre vos droits ce n'est pas les brader !



QUI MIEUX QUE LA CFE-CGC POUR EN PARLER !



UN SYNDICAT QUI SAIT ÉVOLUER

C'est au 15 octobre 1944 que remonte l'acte de naissance de notre Confédération. À cette date, des ingénieurs et des cadres qui souhaitaient affirmer la spécificité de leur situation dans le monde des salariés, ont déposé les statuts de la Confédération Générale des Cadres.

Aujourd'hui, la **CFE-CGC** s'adresse aux classes moyennes, tout en gardant sa spécificité qui est d'être la voix des techniciens, agents de maîtrise, forces de vente, cadres, ingénieurs **et à ceux qui ont vocation à le devenir** - c'est-à-dire, à des personnels dont les fonctions comportent responsabilité, initiative et/ou commandement. Ceci pour les secteurs privé, nationalisé, public et pour la Fonction publique.

La **CFE-CGC** est très attachée au critère d'**indépendance** qui doit prévaloir dans un syndicat.

À la CDC, la **CFE-CGC** est indépendante de la commission de surveillance,

la **CFE-CGC** est indépendante de la Direction générale, la **CFE-CGC** est indépendante de la DRH.

À la CDC, la **CFE-CGC** défend et représente l'ensemble des catégories de personnels dans le cadre du collège unique (loi 2010).

Aux élections, elle présente sur ses listes des agents de catégories C, B et A ainsi que des salariés TS, CEA, CEB et DET.

Innovante, libre de pensée, la **CFE-CGC** se différencie par la pertinence de ses analyses, le pragmatisme de ses propositions et l'efficacité de ses actions. Bien entendu, la **CFE-CGC** défend les intérêts des cadres, souvent « oubliés » dans les négociations. Mais pas seulement ! Nos revendications et nos conseils s'adressent à toutes les populations CDC. Pour preuve nos signatures du dernier accord PEPA et de l'accord d'intéressement introduisant une part fixe.

À SAVOIR

La CFE-CGC Groupe CDC ne décide pas sous instructions. Elle porte librement des revendications pour toutes les catégories de personnels au sein de l'établissement public et du Groupe CDC.

La CFE-CGC a une représentativité au niveau national. Avec la confédération, nous agissons notamment pour le pouvoir d'achat, l'éthique et le développement durable.

SYNDICAT RÉFORMISTE OU CONTESTATAIRE ?

En 2021, lors de la dernière mesure de la représentativité nationale des syndicats, la **CFE-CGC** a obtenu près de 12% des voix, tous collèges confondus, en nette progression par rapport à 2017 (10,69 %). Elle est la seule organisation représentative à augmenter son nombre de voix en valeur absolue (+38 000 en quatre ans).

La **CFE-CGC** est le seul syndicat représentatif qui progresse très nettement.

Comment et pourquoi la CFE-CGC gagne du terrain ?

Des positionnements forts au niveau national et du dialogue efficace dans les entreprises.

« La **CFE-CGC** est un syndicat qui cultive sa singularité. Réformiste comme la CFDT? Non. Contestataire comme la CGT? Non plus. Un peu des deux? Oui. » (challenges.fr)

À SAVOIR

"Nous voulons incarner une sorte de troisième voie. Quand on a des choses à dire, on le dit. Et parfois ça peut piquer. »

Francois Hommeril, président confédéral CFE-CGC.

C'EST QUOI UN CADRE EN 2022 ?

L'Accord National Interprofessionnel encadrement du 28 février 2020, signé par les 5 organisations représentatives (CFDT, FO, CFTC, CGT, **CFE-CGC**) donne sa définition nationale et interprofessionnelle de l'encadrement:

- « une aptitude à des fonctions à caractère intellectuel prédominant »,
- « des fonctions conditionnant ou induisant la réflexion et/ou l'action d'autres salariés »,
- « une marge suffisante d'initiative et/ou d'autonomie dont l'amplitude dépend des responsabilités et/ou de la délégation de pouvoirs qui lui sont confiés »
- « une responsabilité effective contribuant à la marche et au développement de l'entreprise ».

LA FAQ CFE-CGC CDC

Un collègue non cadre peut-il adhérer à la CFE-CGC ? **OUI**

La CFE-CGC soutient-elle les CDP et les apprentis ? **OUI**

Un collègue non cadre sera-t-il moins bien défendu par la CFE-CGC ? **NON !**

La CFE-CGC est-elle présente sur tous les sites ?

La CFE-CGC est présente sur Angers, Bordeaux et Paris et a des correspondants dans plusieurs Directions Régionales.

ADHÉRER À LA CFE-CGC

1ère adhésion = 50 €

Vous souhaitez adhérer à la CFE-CGC ?

Prenez contact avec François-Robert FABREGA ou Philippe GOUTAS

RSE

La CFE-CGC est la première organisation syndicale ayant adhéré au Pacte mondial de l'ONU visant à adopter une attitude socialement responsable (respect des normes internationales du travail et de l'environnement).



Communiquons utile !

